

COMMUNE DE SEUIL D'ARGONNE
CONSEIL MUNICIPAL
Du 03 08 2021

L'an deux mil vingt et un, le trois août, à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la commune de Seuil d'Argonne étant assemblé à huis clos à la salle des fêtes de Triaucourt, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Vincent LOMBART, Maire.

Etaient présents : V. Lombart, M.C George, M-C Michel, J. Pinet, M. Ganassali, Y. Gallois, E. Schaeffer, R. Colin, S. Gauthier, G. Cordier, C. Charton, N. Bertin.

Absent excusé : G. Pirot (pouvoir à E. Schaeffer)

Absent : M. Lionnet.

Il a été procédé, conformément à l'article L 121-14 du Code des communes, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, E.Schaeffer, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

Intervention de M. Jean-Marie Bouchet, le référent O.N.F de la commune, pour le sujet de la prorogation d'aménagement de la forêt municipale.

Prorogation simple d'aménagement de la forêt communale 2022-2026

Délibération n°28

Monsieur le Maire invite le Conseil à se prononcer sur le projet de prorogation sur la période 2022-2026 de l'actuel aménagement de la forêt communale établi par l'Office National des Forêts pour la période 2002-2021 approuvé en séance du 03/03/2003.

Il expose les grandes lignes du projet qui comprend :

- la reconduction pour cinq années supplémentaires des objectifs assignés à cette forêt par l'aménagement toujours en vigueur.
- un programme de coupes nécessaires ou souhaitables pour ces cinq années.

Après exposition du projet et après en avoir délibéré, le Conseil municipal émet à l'unanimité, un avis favorable au projet de prorogation d'aménagement proposé et demande l'application des dispositions des articles L122-7 et L122-8 du code forestier pour cet aménagement, au titre de la réglementation propre aux sites Natura 2000.

Vente parcelle lotissement Le Calvaire

Délibération N°29

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame JOYEUX Lydie et Monsieur ZAKRZEWSKI Olivier souhaitent se porter acquéreurs de la parcelle à bâtir AB 99 – lotissement Le Calvaire d'une contenance de 1521 m² située 30, rue Commandant Laflotte à Triaucourt, dans le but d'y construire une maison d'habitation.

Le prix de vente est de 7 euros le m²

De plus, Monsieur le Maire précise que les acquéreurs disposent respectivement d'un délai d'un an pour déposer leur permis de construire et de celui de deux ans après l'accord du permis pour réaliser la construction.

En cas de non- respect des délais sus mentionnés, la Commune dispose d'un droit de rachat de la parcelle au prix de 7 euros le m².

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité, la vente au prix de 7 euros le m² et dans les conditions prévues de la parcelle AB 99 – lotissement Le Calvaire située 30, rue Commandant Laflotte à Triaucourt.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la vente et à signer tous les documents s'y rapportant.

Limitation de la vitesse route communale dite « Voie de Beaulieu »

Délibération N°30

Avec l'ouverture de l'E.H.P.A.D Les Eaux Vives, Monsieur le Maire explique que la circulation des véhicules comme celle des piétons s'est intensifiée dans le secteur de la Voie de Beaulieu.

Aussi, afin de veiller à la sécurité des piétons, riverains du lotissement de la Voie de Beaulieu, résidents de l'E.H.P.A.D et de leurs familles en visite et plus largement de tous les usagers de cette zone de danger, Monsieur le Maire propose de réglementer la circulation de la route communale dite « Voie de Beaulieu » comprise entre l'angle formé avec la rue Commandant Laflotte, intégrant le lotissement, pour se poursuivre jusqu'à celui avec la rue Capitaine Fenaux, par la mise en œuvre d'une réglementation permanente de la vitesse réduite à 30 kilomètres à l'heure.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité, de limiter la vitesse à 30 kilomètres à l'heure, dans les deux sens de circulation sur la route communale dite « Voie de Beaulieu ».

Un arrêté permanent du Maire sera dressé. La signalisation découlant de cet arrêté sera conforme aux dispositions réglementaires et assurée par la Commune.

Questions diverses

Travaux de sécurisation à Triaucourt

Les travaux de sécurisation débutent semaine 31 avec la création du plateau de ralentissement devant l'école. Tout est mis en œuvre pour que les travaux afférents à ce secteur soient terminés pour la rentrée scolaire.

Visite forêt communale

La visite initiale ayant été ajournée, il serait opportun de l'organiser courant septembre, avant l'entrée en période de chasse. La date du 18 septembre 2021 à 09 h 30 est retenue avec rendez-vous au niveau de la parcelle 2.

Fête à Senard et Triaucourt

Août est la période traditionnelle des fêtes de Senard et Triaucourt. Malgré la conjoncture sanitaire, ces deux événements sont maintenus et seront organisés dans un souci du respect des règles préconisées.

Concernant la fête du 15 août à Senard, un vin d'honneur offert par la Municipalité est prévu en fin de matinée au 20, rue de l'église. Ce pot de l'amitié sera suivi d'un barbecue organisé sur réservations préalables et d'un après-midi récréatif. Quant à la fête à Triaucourt prévue le week-end du 28 et 29/08, sauf mesures sanitaires renforcées, elle devrait être organisée selon les modalités habituelles, avec la présence des forains et le tir d'un feu d'artifice.

En revanche, en raison des jauges autorisées, les pots de l'amitié des deux manifestations demeurent assujettis aux directives préfectorales, qui pourraient le cas échéant, préconiser leur annulation.

Signalétique de l'école

Lors de sa dernière réunion, le Conseil d'école a décidé d'attribuer à l'école le nom « Les crayons d'Argonne ».

Pour parfaire les travaux de sécurisation menés aux abords de l'école, il a été envisagé d'installer des crayons qui permettraient simultanément de signaler l'école, et d'indiquer son nom.

La fourniture de ces crayons aurait pu se faire par un achat direct dans le commerce, avec une facturation supportée par la Commune.

Cependant, une alternative a été apportée par des parents d'élèves qui proposent de porter ce projet, en faisant don du bois et de son façonnage.

Formation aux gestes qui sauvent et utilisation des défibrillateurs

Le PETR Cœur de Lorraine et le SDIS souhaitent proposer une formation gratuite aux gestes qui sauvent et à l'utilisation des défibrillateurs à l'ensemble des communes/collectivités du territoire.

Cette formation est prévue fin 2021/début 2022.

Avec l'installation récente d'un défibrillateur à la salle des fêtes de Triaucourt, cette formation est une opportunité supplémentaire de sensibiliser la population au statut de citoyen sauveteur.

Une campagne d'inscription est lancée jusqu'au 30 août 2021. Les inscriptions devront se faire auprès du secrétariat de mairie.

Logements communaux

Un dossier de candidature a été retenu pour la location de l'appartement situé 20, rue Auguste Lemaire. L'appartement du 1, rue Jeanne George est libre à la location.

Chapelle de Menoncourt

La toiture de la chapelle de Menoncourt a été reprise. Le montant des travaux est payé par l'association « Les Amis de Menoncourt ».

En outre, la commune a assuré l'entretien des abords de la chapelle.

Ambroisie

Confronté à la propagation de cette plante invasive, il convient de nommer un référent. Monsieur Julien PINET se porte volontaire.

Reconstruction mairie de Senard

Une réunion de concertation des élus est programmée le 10 septembre à 20 h 30.